



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Délibération n° 2024-02

**Nombre de représentants  
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29  
présents : 11  
pouvoirs : 7**

*L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 5 mars à 9h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction départementale du Conservatoire à Rodez.*

*Date de la convocation de la réunion : Lundi 26 février 2024  
Date d'envoi des rapports : Lundi 26 février 2024*

**PRESENTS :**

*Mesdames Isabelle BAILLET-SUDRE, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Emilie SAULES-LE-BARS, Graziella PIERINI, Gisèle RIGAL, Régine TAUSSAT, Michèle VINCENT.  
Messieurs Claude ASSIER, Yves MAZARS, Nicolas WÖHREL.*

**Absents ayant donné POUVOIR :**

*Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Claude ASSIER,  
Monsieur Éric CANTOURNET à Madame Graziella PIERINI,  
Madame Martine CENSI à Madame Isabelle BAILLET-SUDRE  
Monsieur Joseph DONORE à Madame Régine TAUSSAT,  
Madame Francine LAFON à Madame Gisèle RIGAL,  
Madame Florence PHILIPPE à Monsieur Yves MAZARS,  
Madame Sylvie TAQUET-LACAN à Madame Michèle BUESSINGER*

**Absents EXCUSÉS :**

*Madame Monique ALIES  
Madame Sylvie BOUCHAUD,  
Madame Geneviève CAMBON  
Monsieur Arnaud COMBET  
Madame Gulistan DINCEL  
Madame Karine HAUMAITRE  
Madame Nathalie PUEL  
Madame Christine PRESNE  
Monsieur Jean-Philippe SADOUL  
Madame Nadine TUFFERY  
Monsieur Jean VALADIER*

*Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT*

**Débat d'Orientations  
Budgétaires 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 26 février 2024, Considérant le rapport adressé le 26 février 2024,



**Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron**

5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ  
Tél : 05 65 73 80 30 - [contact@crd-aveyron.fr](mailto:contact@crd-aveyron.fr)

*Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988*



Déposé en Préfecture le

12 MARS 2024

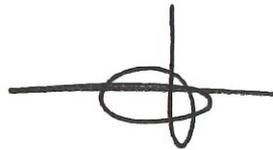
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires 2024, dont le rapport est annexé à la présente délibération, qui s'est tenu le 5 mars 2024, sur la proposition de Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement départemental de l'Aveyron.

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme*

*La Présidente,*

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical line crossing it, and a loop on the right side.

*Dominique GOMBERT*

---

**Sens des votes :**

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

---

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Débat d'orientation budgétaire 2024

Date de décision: 05/03/2024

Date de réception de l'accusé 12/03/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240305\_02

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20240305-20240305\_02-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

débat d'orientations budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2024\_02\_DOB\_2024.pdf ( 99\_DE-012-251200986-20240305-20240305\_02-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : DOB.pdf ( 21\_DO-012-251200986-20240305-20240305\_02-DE-1-1\_2.pdf )

Débat d'orientation budgétaire

## II°) Orientations budgétaires

- **Des dépenses en section de fonctionnement en hausse de 4,7% : 3 670 655€**

Tenant compte des orientations définies pour 2024, les charges à caractère général dont le total est inférieur au montant inscrit au BP 2023 intégreront les nouvelles dépenses relatives à :

- La mise en place du réseau intranet via la souscription à l'offre (+15 000)
- L'extension du réseau téléphonique à l'effectivité en année pleine des nouveaux abonnements téléphoniques souscrits incluant un débit internet plus élevé (+ 3 500€)

Les dépenses relatives aux services proposés par le SMICA et au financement du logiciel de gestion Ressources humaines et Comptabilité (Berger Levrault) sont transférés du chapitre 65 au 011- charges à caractères générales (+5000€).

A noter que les dépenses relatives aux frais de missions des agents représentent 40% des charges à caractères générales.

Sur le plan de la diffusion et de la programmation culturelles, 2023 a été une année pleine, après des années perturbées par la COVID 19. Pour 2024, il s'agira de conforter le CRDA dans son rôle d'acteur culturel du territoire.

Les dépenses prévisionnelles relatives à la programmation de plus d'une centaine de manifestations rayonnantes sur l'ensemble du département sont estimées à 60 000€.

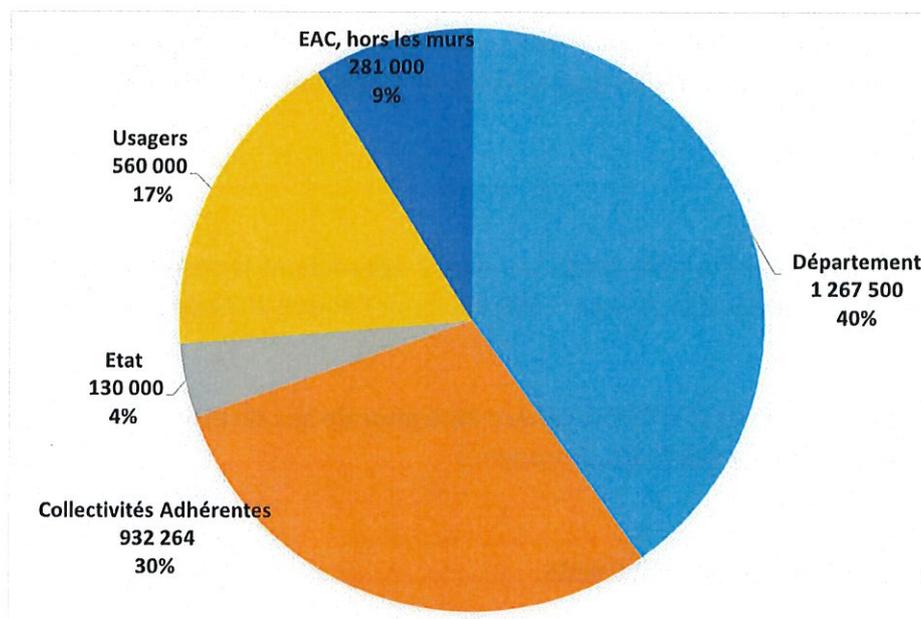
Les charges de personnel qui constituent 90% de la section de fonctionnement seront évolutives en raison des trois éléments suivants :

- Une année entière avec la dernière augmentation du point d'indice (+ 12 500€)
- Augmentation de 5 points d'indice mensuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+ 24 000€)
- Basculement de la dépense tickets restaurant en 012 : 36 000€

La masse salariale pour l'exercice 2024 devrait nécessiter l'inscription de crédits à hauteur de 3 278 000 € (chapitre 12), soit une hausse de 5%.

- Des recettes en section de fonctionnement stables autour de : 3 218 073 €

Pour 2024, la **structuration budgétaire des recettes prévisionnelles** :



### Contributions statutaires

Les **contributions statutaires en 2024** sont prévues identiques à celles de 2023 et se répartissent ainsi :

- Départemental de l'Aveyron : 1 267 500€
- Communes et des Groupements de communes : 932 264.81€

Soit un total de **2 199 764.81€**

En complément à leurs participations financières les collectivités adhérentes apportent divers soutiens :

- Moyens humains (2 ETP) mis à disposition à titre gracieux par le Conseil Départemental représentant une économie annuelle pour le Conservatoire de 150 300€
- Moyens logistiques : mutualisation de services (affranchissement, véhicules) et travaux d'imprimerie (Conseil Départemental)
- Locaux mis à disposition à titre gracieux de la part des collectivités territoriales ou des groupements adhérents

À la suite du départ de l'agent concerné, le financement à hauteur de 50% du poste administratif basé à l'antenne par la ville de Villefranche-de-Rouergue prend fin.

La subvention de l'Etat versée en 2023 devrait être reconduite en 2024, soit 130 000€, malgré une demande d'un montant total de 150 000€ titre du renforcement des interventions en milieu scolaire et extra-scolaires.

### Conventionnements

Les objectifs de recettes liées aux **conventionnements** sont estimés à la hausse pour l'exercice budgétaire 2024.

Le déploiement des interventions en milieu scolaire et extra-scolaire devraient générer de nouveaux conventionnements et donc de nouvelles recettes. Il est proposé de considérer une **évolution de recettes, partant du résultat 2023, de l'ordre de 10 000€, soit une prévision de 281 000€.**

### Participations des familles

Partant du résultat de 2023 (560 000€) un niveau approchant le résultat de 2019 (549 000 euros), l'objectif d'une recette globale à 560 000 pour l'année 2024 peut être inscrit.

A noter que par ses activités, le **CRDA génère 26% pour de ses recettes**, niveau supérieur aux autres CRD de la même strate (Tarn, Dordogne)

- **Les prévisions d'investissements**

### Dépenses

Le volet de modernisation amènerait à inscrire une dépense au compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » de l'ordre de 13 787€ (dont 7 200€ de dépenses nouvelles) destinée à l'achat équipements numériques, notamment pour la réalisation d'actions de communication

Afin de répondre aux besoins recensés concernant la poursuite du renouvellement du parc instrumental et des équipements liés à l'enseignement artistique, il est proposé d'inscrire un montant de l'ordre de 38 732€ (dont 34 052€ de dépenses nouvelles) afin de répondre aux besoins recensés, en baisse par rapport à 2023.

### Recettes

Les recettes d'investissement en 2024 devraient être en légère augmentation tant sur les opérations d'ordre que du fonds de compensation de la TVA. Le montant total devrait se situer autour de 30 000€.

**Le tableau prévisionnel ci-après permet d'avoir un aperçu du budget 2023.**

**L'effort financier est évalué à 452 582€ (fonctionnement et investissement confondus).**

- Orientations budgétaires 2024

	CA 2023	Orientations 2024
Recettes de fonctionnement	3 222 158,51	3 218 073,20 €
002: Excédent de fonctionnement reporté	1 044 576,30	763 487,46 €
Chapitre 013: Atténuation de charges	58 024,72	47 308,00 €
Chapitre 70: Produits des services	4 966,57	280 998,39 €
Chapitre 74: Dotations et participations	3 159 166,06	2 889 764,81 €
Chapitre 75: Autres produits de gestion courante	1,16	2,00 €
Dépenses de fonctionnement	3 503 404,70	3 670 655,73 €
Chapitre 011: Charges à caractère général	364 323,40	368 900,00 €
Chapitre 012: Charges de personnel	3 113 672,41	3 278 974,22 €
Chapitre 65: Autres charges	7 663,80	520,92 €
Chapitre 67: Charges exceptionnelles	175,59	170,00 €
Chapitre 042: Opération d'ordre	17 569,50	22 090,59 €
Epargne brute	-281 246,19	-452 582,53 €
Dépenses d'investissement	52 799,02	54 018,97
Chapitre 20: Immobilisations incorporelles	132,05	1 000,00
Chapitre 21: Immobilisations corporelles	52 166,97	52 518,97
Chapitre 27: Prêts	500,00	500,00
Recettes d'investissement	75 727,40	54 018,97
001: Excédent d'investissement reporté	51 732,10	22 928,38
Chapitre 10: Dotations de l'Etat (FCTVA)	5 925,80	8 500,00
Chapitre 27: Prêts	500,00	500,00
Chapitre 040: Opération d'ordre	17 569,50	22 090,59
Solde à financer investissement	22 928,38	0,00

Recettes de fonctionnement hors résultat reporté	3 218 073,20 €
Dépenses de fonctionnement	3 670 655,73 €
Solde à financer en fonctionnement	452 582,53 €
Dépenses d'investissement	54 018,97 €
Recettes d'investissement	54 018,97 €
Solde à financer en investissement	- €

Total restant à financer	452 031,61 €
hors résultat reporté	
Résultat reporté	<b>763 330,11 €</b>
<b>Solde disponible</b>	<b>311 298,50</b>

**Je mets au débat ces orientations.**

### **3. Admission de créances en non-valeur**

Le Service de Gestion Comptable de Rodez, nous proposent d'admettre en non-valeur 4 dossiers concernant les cotisations d'utilisateurs dont le recouvrement n'a pas pu être assuré. Ces créances, d'un montant total de 518,92€, sont restées non soldées malgré la mise en œuvre des voies de recours utilisables.

Il s'agit des situations suivantes :

Montants non recouverts - poursuites infructueuses :

- Mme BOUMSESSE Limya Vienna redevable de la somme de 201,25 € depuis 2020
- Mme FAURE Jacqueline redevable des sommes de 87,5 € depuis 2022
- Mme SAGE Marion redevable de la somme de 205,45 € depuis 2021
- M. TAPAI0 François redevable de la somme de 16,72€ depuis 2022

Le montant total des créances qu'il est proposé d'admettre en non-valeur, conformément à la proposition de Monsieur le Payeur Départemental s'élève à 518,92€ euros.

**Le Comité Syndical est invité à délibérer sur l'admission en non-valeur des créances susmentionnées, conformément à la proposition de Monsieur le Payeur Départemental, pour un montant total de 518,92€ euros.**